

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
Dynasylan® MEMO

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique: 3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
Formule chimique: C₁₀H₂₀O₅Si
Numéro d'identification UE -
N° CAS 2530-85-0
N°CE 219-785-8

N° d'enregistrement REACH 01-2119513216-50-0002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour utilisation industrielle
Agent adhésif
Agent de réticulation
Modificateur de surface

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany
Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191
Centre Antipoisons Belgique: +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Nom du produit: Dynasytan® MEMO
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

2.3 Autres dangers
Données de PBT/vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.1 Substances
Désignation chimique 3-triméthoxysilylpropylméthacrylate

Numéro d'identification UE:
N° CAS: 2530-85-0

N° CE: 219-785-8

N° d'enregistrement REACH: 01-2119513216-50-0002

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
3-triméthoxysilylpropylméthacrylate		2530-85-0	219-785-8	01-2119513216-50;	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
3-triméthoxysilylpropylméthacrylate	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	Aucun(e)

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 2.000 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, cutanée: CL 50: > 2.000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Inhalation:	Lors de la formation d'aerosols ou de brouillards: Le cas échéant: Veillez à avoir de l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. après absorbtion de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Après absorbtion de grandes quantités de substance: administrer du charbon actif. Accélération du passage dans l'appareil gastro-intestinal
--------------------	---

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
---	---

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie: port d'appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|---|---|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Porter un équipement de protection individuelle. |
| 6.1.1 Pour les non-secouristes: | Aucune information disponible. |
| 6.1.2 Pour les secouristes: | Aucune information disponible. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: | Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Transvaser dans des récipients appropriés Eliminer en respectant les prescriptions. |
| 6.4 Référence à d'autres rubriques: | Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. |

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Mesures techniques: | Aucune information disponible. |
| Ventilation locale/totale: | Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration. |
| Conseil de manipulation en toute sécurité: | Prévoir une bonne ventilation ou aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Mesures à prendre pour éviter le contact: | Aucune information disponible. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Conditions d'un stockage sûr: | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger contre la chaleur et les rayons du soleil. Protéger de l'humidité. |
| Matériaux d'emballage sûrs: | Aucune information disponible. |

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
3-triméthoxysilylpropylméthacrylate	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,18 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 130 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,05 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 0,1 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 0,6 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à court terme; 26400 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,14 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,14 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 1 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,14 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,05 mg/kg	Toxicité à doses répétées

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité

Protection des Mains:

 Matière: Caoutchouc butyle.
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm
 Matière: Caoutchouc fluoré (Viton)
 Temps de pénétration: >= 120 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

Informations supplémentaires: Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME: utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre du type ABEK) ou port d'appareil respiratoire autonome N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux:

voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre
Odeur:	légèrement aromatique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< -20 °C
Point d'ébullition:	255 °C (1.013 hPa) Méthode: DIN 51 356
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	5,4 % (v)
Limites d'explosivité - inférieure:	0,9 % (v)
Point d'éclair:	110 °C

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

	Méthode: DIN EN ISO 2719
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	2,8 mPa.s (20 °C) Méthode: DIN 53015
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	pas miscible décomposition par hydrolyse
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	2,1 (21 °C) Méthode: OECD 107
Pression de vapeur:	< 0,1 hPa (20 °C)
Densité relative:	1,05 Méthode: OECD 109
Densité:	1,05 g/cm ³ (20 °C) Méthode: OECD 109
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Pas explosif
Propriétés pyrophoriques:	275 °C 1.013,5 - 1.030,7 hPa Méthode: Méthode UE A.15
Peroxydes:	Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Réaction exothermique avec: Peroxydes.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'humidité.
10.5 Matières incompatibles:	Peroxydes. Eau.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Méthanol en cas d'hydrolyse. L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 423, Non toxique après exposition unique

Composants:

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 423
Non toxique après exposition unique, Absence de classement

Contact avec la peau

Produit: CL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402, Non toxique après exposition unique

Composants:

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate CL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402
Non toxique après exposition unique, Absence de classement

Inhalation

Produit: CL 0, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 2,28 mg/l, Poussière ou brouillard, OCDE 403, Non toxique après exposition unique, concentration maximale dans le test: pas d'animaux décédés.

Composants:

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Absence de classement
Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Non irritant, OECD 404, (Lapin)

Composants:

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate Non irritant, OECD 404, Lapin

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Non irritant, OECD 405, Lapin

Composants:

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

3- Non irritant, OECD 405, Lapin
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Composants:
3- test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:
3- Aucune indication quant à un effet cancérigène.
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Test de Ames, OCDE 471: , négatif
Aberration chromosomique, OCDE 473: , positif
Mutation de gènes dans les cellules des mammifères, OECD 476: , négatif

Composants:
3- Test de Ames, OCDE 471: , négatif
triméthoxysilylpropylméth Aberration chromosomique, OCDE 473: , positif
acrylate Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

In vivo

Produit: Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif

Composants:
3- Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Toxicité pour la reproduction

Produit: pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:
3- pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:
3- Pas d'indications de propriétés critiques
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

3-
triméthoxysilylpropylméth
acrylate Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration

Produit: Pas de remarque sur la toxicité par aspiration

Composants:

3- Non classé
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

3- Aucune information disponible.
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Autres informations

Produit: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson**

Produit: CL 50, Danio rerio, 96 h, > 1.042 mg/l OCDE 203
CL 0, Danio rerio, 96 h, 1.042 mg/l OCDE 203

Composants:

3- CL 50, Danio rerio, 96 h, > 1.042 mg/l OCDE 203
triméthoxysilylpropylméth CL 0, Danio rerio, 96 h, 1.042 mg/l OCDE 203
hacrylate

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50, Daphnia magna, 48 h, > 876 mg/l OCDE 202

Composants:

3- CE50, Daphnia magna, 48 h, > 876 mg/l OCDE 202
triméthoxysilylpropylméth
hacrylate

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 536 mg/l (OCDE 201)

Composants:

3- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 536 mg/l (OCDE 201)
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE 10, Pseudomonas putida, 16 h, 2.200 mg/l, DIN 38412 partie 8

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

Composants:	NOEC, boue activée domestique, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209
3-triméthoxysilylpropylméthacrylate	CE 10, Pseudomonas putida, 16 h, 2.200 mg/l, DIN 38412 partie 8 NOEC, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
Aucune information disponible.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
Aucune information disponible.**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 322 mg/l (OCDE 201)**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 322 mg/l (OCDE 201)**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** CE 10, Pseudomonas putida, 16 h, 2.200 mg/l, DIN 38412 partie 8
NOEC, boue activée domestique, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
CE 10, Pseudomonas putida, 16 h, 2.200 mg/l, DIN 38412 partie 8
NOEC, boue activée, 3 h, 1.000 mg/l, OECD 209**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation****Produit:** 74 %, 28 jr, OECD 301 F, Ce produit est facilement biodégradable.**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
74 %, 28 jr, OECD 301 F, Ce produit est facilement biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de Bioconcentration (BCF)****Produit:** pas de bioaccumulation**Composants:**3-triméthoxysilylpropylméthacrylate
pas de bioaccumulation**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

Produit: 2,1, 21 °C, OECD 107
Composants:
3- 2,1, 21 °C, OECD 107
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Adsorption au sol: faible.
Composants:
3- Adsorption au sol: faible.
triméthoxysilylpropylméth
acrylate

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.
Composants:
3- Substance VPVB non classée,
triméthoxysilylpropylméthacrSubstance PBT non classée
ylate

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Composants:
3- Aucune information disponible.
triméthoxysilylpropylméthacr
ylate

12.7 Autres effets néfastes:**Autres dangers**

Produit: Les données en notre possession n'entra, nent pas de marquage pour l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

Emballages Contaminés: Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur. Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport., Protection contre la chaleur. Le plus frais possible. Écartement minimal par rapport aux sources de chaleur sous plafond (par ex. citernes à combustibles pouvant être chauffées) : emplacement à 1 conteneur.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Nom du produit: Dynasytan® MEMO

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal
Non applicable

Convention de Stockholm
Non applicable

Convention de Rotterdam
Non applicable

Nom du produit: Dynasylan® MEMO**Protocole de Kyoto**

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations**Abréviations et acronymes:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Nom du produit: Dynasylan® MEMO

Avis de non-responsabilité:

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.